



N°045/2022

Lyon, le 26 octobre 2022

**Le président**

▷ 221857

à

**Madame Fabienne GREBERT**  
Conseillère régionale  
Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
1 Esplanade François Mitterrand  
CS 20033  
69269 LYON Cedex 2

Madame la conseillère régionale,

Par votre courrier du 14 octobre 2022, vous avez porté à la connaissance de la chambre régionale des comptes des faits concernant l'engagement de dépenses par le président du conseil régional pour organiser une manifestation, dont vous estimez le coût élevé et l'objet éloigné de la compétence de la collectivité. Selon vous, cette manifestation aurait pu donner lieu à l'usage irrégulier de fonds publics.

Je tenais tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous portez aux juridictions financières en général et à notre chambre en particulier. Comme vous l'avez rappelé, la chambre est pleinement indépendante pour fixer son programme de travail mais nous veillons à prendre en compte dans la mesure du possible les signalements que nous recevons.

Le signalement que vous m'avez communiqué sera enregistré dans le dossier de la région et porté à la connaissance du magistrat instructeur lors d'un prochain contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité.

Je vous prie de croire, Madame la conseillère régionale, à l'expression de ma considération distinguée.

*Très cordialement,*

**Bernard LEJEUNE**